



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Afssa – dossier n°2008-1294 – NUVAGRIN CONCENTRE  
dossier lié n°2008-0016

Maisons-Alfort, le 23 juin 2009

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale  
de la préparation phytopharmaceutique  
NUVAGRIN CONCENTRE, identique à RELDAN 22**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 21 octobre 2008 d'un dossier, déposé par NEODIS, relatif à une demande de changement mineur de composition pour la préparation NUVAGRIN CONCENTRE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence RELDAN 22, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9100545, est en cours de validité ;

Considérant l'attestation d'identité des préparations NUVAGRIN CONCENTRE et RELDAN 22 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n°2008-0016 daté du 5 juin 2008 ainsi que la décision favorable datée du 27 août 2008 relatifs à la demande de changement mineur de composition du produit de référence RELDAN 22 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de mineur de composition de la préparation NUVAGRIN CONCENTRE, présentée par NEODIS .**

Pascale BRIAND